



Nombre de conseillers	55
En exercice	55
Présents	53
Votants par procuration	8
Absents	20
Total des votes	55

5.3

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril, à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 21 avril 2026 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Mme Carole DE ANDRES

**ÉLUS PRÉSENTS :**

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. SCHLOSSER, Mme KERAUDRAN, M. LEROY, M. BOUET, Mme HURAY, M. LÉBOUCHER, M. BONVOISIN, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. FLAMBARD, M. MARIE, Mme DUTILLOY, M. RUEL, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, M. BURET, Mme MOUCHEL, M. TIMON, Mme MANSOIS, M. GENEY, Mme DAVY-COCHIN, M. CHEVREAU, Mme MONLON, M. AUBE, Mme ARSON, Mme OOSTERLINCK, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. GREAUME, M. DEZELLUS, Mme BREHIER, M. BARILLE, M. DROUET, M. SENINCK, M. VETEL, M. CHARPENTIER, M. SIMON, Mme MONTIER, M. MARICOT, M. HERVIEU, Mme TAILLOIS, M. FOUCOURT, M. BERTHOU, Mme GLEMOT, Mme MARIE, M. DE WULF

**ÉLUS REPRÉSENTÉS PAR UN POUVOIR :**

M. GIRARD A M. BERTHOU, M. HANGARD A MME DE ANDRES, MME QUERUEL A M. MARIE, M. DARMOIS A MME GAUTIER, MME TEMAGOULT A MME MOUCHEL, M. MAUVIEUX A MME ARSON, MME BOQUET A MME DUONG, MME BOURNISIEU A M. MARICOT

**ÉLUS ABSENTS :**

M. GIRARD, M. HANGARD, MME QUERUEL, M. DARMOIS, MME TEMAGOULT, M. MAUVIEUX, MME BOQUET, MME BOURNISIEU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. MARICOT

**N°DEL\_0073\_2026 Désignations de délégués de la Communauté de Communes au comité syndical de Precoval**

Les statuts du Syndicat de Prévention. Collecte et Valorisation des déchets de l'ouest de l'Eure (PRECOVAL), en son article 6, prévoient la composition du comité syndical en affectant un délégué par tranche complète de 3000 habitants (population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2026). Un nombre de délégué suppléant est ensuite affecté en fonction du nombre de titulaires.

Pour donner suite aux élections municipales et communautaires qui ont eu lieu et afin de poursuivre les missions assurées par le PRECOVAL. il est nécessaire pour la communauté des communes de prévoir la désignation des délégués au PRECOVAL.

La communauté de communes du Pont-Audemer Val de Risle compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2026. 33 534 habitants (population totale). Ainsi la collectivité sera dorénavant représentée par 11 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

*Aussi et au regard de ce qui précède,*

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-7 relatif à la désignation des représentants ;

**VU** les statuts du syndicat mixte PRECOVAL ;

**VU** l'adhésion de la Communauté de communes au dit syndicat ;  
**VU** la nécessité de procéder à la désignation des délégués appelés à siéger au comité syndical ;

**CONSIDÉRANT** le rôle de PRECOVAL dans la gestion des déchets et la mise en œuvre de politiques environnementales ;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la Communauté de communes de participer activement à la gouvernance du syndicat ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de désigner 11 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

**CONSIDÉRANT** les candidatures proposées ;

*Le Conseil Communautaire décide,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,*

- **DE DESIGNER** en qualité de délégués titulaires de la Communauté de communes [nom] au sein du comité syndical de PRECOVAL :

M. Patrick AUBE  
M. Dominique BOUCHER  
Mme Carole DE ANDRES  
Mme Brigitte DUTILLOY  
Mme Florence GAUTIER  
M. Denis LAMY  
M. Alain LÉBOUCHER  
Mme Laurette MONLON  
M. Arnaud MORDANT  
M. Bertrand SIMON  
M. André TIHY

- **DE DESIGNER** en qualité de délégués suppléants :

M. Dominique BURET  
Mme Émilie DA SILVA  
M. Gilles GREAUME

- **DE PRÉCISER** que les suppléants siègent en cas d'empêchement des titulaires, conformément aux statuts du syndicat.
- **D'AUTORISER** la Présidente ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pont-Audemer, le 27 avril 2026

la Présidente

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

*de And*  
  
Carole DE ANDRES

